

*Pouvoir civil et
commandement
militaire*

Du roi connétable
aux leaders du 20^e siècle

Pierre Barral



SCIENCES PO

LES PRESSES

Extrait de la publication

Pouvoir civil et commandement militaire

Pouvoir civil et commandement militaire

*Du roi connétable
aux leaders du 20^e siècle*

Pierre Barral

Catalogue Électre-Bibliographie (avec le concours des Services de documentation de la FNSP)

Pouvoir civil et commandement militaire. Du roi connétable aux *leaders* du 20^e siècle / Pierre Barral – Presses de Sciences Po, 2005. – (Collection académique.)

ISBN 2-7246-0946-8

RAMEAU :

Relations pouvoir civil-pouvoir militaire : Histoire
Politique et guerre

DEWEY :

322 : Relations entre l'État et les groupes sociaux organisés

355.1 : Guerre et activités militaires – Questions générales

Public concerné : Tout public

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

Table des matières

<i>Avant-propos</i>	7
<i>Prologue. LA GUERRE, MOYEN DE LA POLITIQUE</i>	9
• La formule de Clausewitz	10
• Le parallèle du commandant de Gaulle	13
• L'enquête de l'historien Ritter	15
• Recherche d'une typologie	18
<i>Chapitre 1 / LE ROI CONNÉTABLE</i>	21
• Frédéric et Napoléon	22
• La fondation du Deuxième Reich	31
• L'échec fatal des empires	37
• Le paradoxe belge	44
<i>Chapitre 2 / LA DICTATURE RÉVOLUTIONNAIRE</i>	51
• Sauver la Révolution	52
• Le Führer et son acolyte	60
• Le généralissime Staline	66
• Mao le conquérant	73
<i>Chapitre 3 / LA PRIMAUTÉ DU POUVOIR CIVIL</i>	81
• La tradition britannique	81
• La tradition américaine	87
• Franklin Roosevelt, commandant en chef	94
• Au cœur de l'Europe	100
<i>Chapitre 4 / LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</i>	111
• Gambetta et son école	112
• Les flottements de la Grande Guerre	119

• Le désastre de l'an 1940	125
• De Gaulle, pilote de la nation	132
<i>Chapitre 5 / LES ARMES AU POUVOIR</i>	141
• Le militarisme japonais	142
• Coups d'État	148
• Les régimes militaires	155
• Soldats dans le champ constitutionnel	162
<i>Chapitre 6 / LE LEADER OCCIDENTAL</i>	171
• Le rang nucléaire	171
• L'organisation de la défense	178
• La règle d'obéissance	186
• La coalition atlantique	193
<i>Chapitre 7 / LE PARTI COMMANDE AUX FUSILS</i>	203
• L'autre superpuissance	204
• Le contrôle politique	211
• La manière chinoise	218
• Variantes nationales	225
<i>Rétrospective / RÉGIMES CONSTITUTIONNELS ET FORCES ARMÉES</i>	235
• L'époque des souverains (1780-1880)	236
• L'époque des chefs (1880-1945)	239
• L'époque des présidents (1945-2001)	243
<i>Index</i>	249

Avant-propos

Pendant des siècles, pouvoir civil et commandement militaire se sont confondus. Lors du long sacre de Reims, décrit par Jacques Le Goff dans *Les Lieux de mémoire*, deux moments mettaient en lumière ces missions complémentaires. Le rituel commençait par un adoubement : le roi recevait l'épée dite de Charlemagne et il la confiait pour la tenir, hors du fourreau, au sénéchal de France. Puis, après l'onction religieuse et avant le couronnement, il devait saisir les insignes d'un gouvernement équitable : le sceptre dans la main droite et la main de justice dans la main gauche. Le sceptre symbolisait donc la fonction politique du souverain, l'épée sa fonction militaire.

Aux temps contemporains, depuis la Révolution française, l'évolution historique a distingué ceux qui portent le sceptre et ceux qui portent l'épée, à un rythme différent selon les États. C'est l'objet de cet essai comparatif. Il m'a paru intéressant de scruter, d'ordonner, et de confronter les types de relation qu'ont entretenus les uns et les autres, pendant les deux derniers siècles et dans les divers pays. La protection de l'État contre la subversion interne ne sera pas étudiée ici. C'est l'organisation de la défense, vis-à-vis des agressions ou des menaces extérieures qui retiendra l'attention.

Tout en me considérant comme un historien politique, je n'ai jamais ignoré l'importance de l'histoire militaire. Adolescent, je suivais chaque jour sur la carte les opérations de la Seconde Guerre mondiale. Étudiant, j'ai entendu le maître de notre génération, Pierre Renouvin, privilégier cette « carte de guerre », c'est-à-dire le rapport de forces sur le terrain, quand il analysait les négociations entre belligérants. Pendant mon service national, j'ai été affecté auprès du général Lionel-Marie Chassin, aviateur au rude caractère, passionné de stratégie : il m'a employé

comme collaborateur pour la préparation de son anthologie des écrivains militaires français. Cette expérience instructive m'a gardé des naïvetés de collègues qui éliminaient sans nuance toute « histoire batailles » ; d'autant plus que j'ai vécu et enseigné trente ans à Nancy, sur une frontière longtemps disputée entre les États. Alors que j'occupais mon dernier poste, à Montpellier, j'ai été heureux de rejoindre le Centre d'histoire militaire fondé par André Martel, dirigé ensuite par Jules Maurin, et d'y apprécier la collaboration fructueuse entre universitaires et officiers.

Sur le problème examiné ici, il ne saurait s'agir, en un volume restreint, de présenter une étude exhaustive, qui exigerait une érudition encyclopédique et qui développerait chaque situation dans toute sa complexité. J'ai tenté seulement d'en cerner les axes essentiels. Depuis de nombreuses années, j'ai collecté des observations au fil de mes lectures dans des ouvrages de base, qu'il s'agit de références classiques demeurées toujours valables ou de mises au point plus récentes. Puis, selon une optique d'histoire comparée, j'ai juxtaposé les textes, enregistré les attitudes, esquissé une typologie. Je voudrais contribuer à mieux faire saisir les permanences et les évolutions dans les rapports entre guerre et politique.

LA GUERRE, MOYEN DE LA POLITIQUE

Quand on évoque les relations entre pouvoir et force de défense, d'emblée jaillissent à l'esprit deux citations classiques. Voltaire, habile à glisser sa pensée critique, versifie dans sa tragédie *Mérope* (1744) :

Un soldat tel que moi peut toujours prétendre
À gouverner l'État tel qu'il l'a su défendre
Le premier qui fut roi fut un soldat heureux
Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

De fait, c'est la maîtrise des armes qui a donné le pouvoir à César, Auguste et Napoléon, Empereurs d'Occident, comme à la plupart des fondateurs de dynastie dans l'Empire de Chine.

Cicéron, lui, fier d'avoir écrasé la conspiration de Catilina en 63 avant J.-C., proclame la maxime *Cedant arma togae* !, « Que les armes cèdent à la toge ! », c'est-à-dire « Que le pouvoir légal l'emporte sur la force brutale ! ». Il y revient à deux reprises (*De officiis*, I, 77 ; *Philippiques*, II, 20). Après la République romaine¹, les monarchies traditionnelles et les démocraties modernes exigent de même des soldats de tout grade une stricte obéissance.

Au fond, ces deux slogans ne sont pas contradictoires. Ils s'appliquent à des situations différentes. L'un, « le premier qui fut roi fut un soldat heureux », cerne le rôle de la force dans la conquête d'un pouvoir en déshérence. L'autre, *Cedant arma togae*, manifeste que dans tout État

1. Jean-Rémi Palanque, « Les rapports du pouvoir civil et du pouvoir militaire dans la Rome antique », dans *Centre de sciences politiques de Nice*, La Défense nationale, Paris, PUF, 1958, p. 31-42.

stable, les autorités civiles veillent à se subordonner les détenteurs d'un commandement militaire. Si les armes peuvent fonder un régime, celui-ci, lorsqu'il se stabilise, tient à les contrôler fermement.

Le problème a déjà été approfondi par plusieurs auteurs, dont la pensée orientera cette recherche. Avec chacun leur propre approche, le général prussien Carl von Clausewitz, le jeune commandant de Gaulle et l'historien allemand Gerhard Ritter nous proposent une réflexion globale sur les rapports de la guerre et de la politique.

— La formule de Clausewitz

Commençons par la règle fameuse : « *la guerre n'est rien d'autre que la poursuite de la politique d'État par d'autres moyens* ». Comme le note Raymond Aron, cette formule « usée par des citations innombrables et des interprétations considérables », détient de fait une validité universelle. Son auteur, Clausewitz (1780-1832), en a fait la clef de voûte de l'« avertissement » de 1827 du traité *Vom Kriege*, qu'il a longuement mûri.

Ce penseur sait de quoi il parle. La guerre, il l'a vécue comme officier d'état-major, lors d'expériences dramatiques. Il fut présent lors de la déroute de l'armée prussienne en 1806, lors de la retraite de l'armée russe qu'il a rejointe en 1812, et lors de la coalition des alliés vainqueurs de Napoléon de 1813 à 1815. En outre, il a approché la politique d'État, en fréquentant les entourages des souverains (que dans sa culture monarchiste il désigne comme « les cabinets ») : quand il servait comme aide de camp du prince Auguste, puis quand il collaborait à l'œuvre réformatrice de ses chefs Scharnhorst et Gneisenau. En même temps, il a amorcé une réflexion philosophique sur la stratégie, dans plusieurs articles et dans ses instructions au prince héritier. Appelé au commandement d'une école de cadets, disposant de temps libre, il réunit des études sur les campagnes décisives, puis en tira une synthèse qui deviendra une référence de base. Dans cette véritable « critique de la raison stratégique », il entreprit, proclame Raymond Aron, de « penser la guerre² ».

C'est au terme de sa réflexion que Clausewitz élabore sa formule. Elle lui semble « introduire beaucoup plus d'unité dans nos investigations ».

2. Raymond Aron, *Penser la guerre. Clausewitz, Paris, Gallimard, 1976, mise au point capitale.*

Et pour expliciter cette intuition capitale, il remanie profondément les développements du livre I (« La nature de la guerre ») et du livre VIII (« Le plan de guerre »), dans le manuscrit que sa veuve va éditer au lendemain de sa mort³.

Il y revient à plusieurs reprises. Tout d'abord, la guerre n'est pas « un acte tout à fait isolé, surgi brusquement et sans connexion avec la vie antérieure de l'État ». Elle ne saurait « entraîner une décision complète par elle-même », et il faut « tenir compte de la situation politique qui doit en résulter et réagir sur elle » (I, I, 6). Ensuite, la guerre est « un véritable instrument politique ». « Ce qui reste toujours particulier à la guerre relève purement du caractère particulier des moyens qu'elle met en œuvre ». « Aussi puissamment qu'elle réagisse en certains cas sur les intentions politiques, cela doit toujours être considéré seulement comme une modification de celles-ci ; car l'intention politique est la fin, tandis que la guerre est le moyen, et l'on ne peut concevoir le moyen indépendamment de la fin » (I, I, 24). Enfin, « la guerre n'est qu'une partie des rapports politiques et par conséquent nullement quelque chose d'indépendant » (VIII, VI, B).

Si on prend également en compte le résultat incertain de toute opération militaire, on en vient à percevoir la guerre comme « une étonnante trinité où l'on retrouve d'abord la violence originelle de son élément, la haine et l'animosité, qu'il faut considérer comme *une pulsion aveugle*, puis le jeu des probabilités et du hasard, qui font d'elle *une libre activité de l'âme*, et de sa nature subordonnée d'*instrument de la politique*, par laquelle elle appartient à l'entendement pur ». Concrètement, « le premier de ces trois aspects intéresse particulièrement le peuple, le second le commandant et son armée, le troisième relève plutôt du gouvernement ». Le peuple engage ses passions, l'armée met en jeu son courage et le commandement son talent, le gouvernement définit les objectifs à atteindre. « Le problème, raisonne Clausewitz, consiste donc à maintenir la théorie au milieu de ces trois tendances, comme en suspension entre trois centres d'attraction » (I, I, 28).

Pour qui cherche à comprendre la réalité, « la guerre elle-même ne fait pas cesser ces relations politiques », « celles-ci continuent à exister dans leur essence, quels que soient les moyens dont elles se servent », « les fils principaux qui courent à travers les événements de guerre et

3. Karl von Clausewitz, *De la guerre*, traduit par Denise Naville, Paris, Éditions de Minuit, 1955 ; Marie-Louise Steinhauser (dir.), *De la Révolution à la Restauration. Écrits et lettres*, Paris, Gallimard, 1976 (citation p. 433).

auxquels elles se rattachent ne sont que des linéaments d'une politique qui se poursuit à travers la guerre jusqu'à la paix ». « Tous les objets sur lesquels repose la guerre et qui déterminent son sens fondamental : notre puissance, celle de l'adversaire, les alliés dont chacun dispose, le caractère national et le système de gouvernement, etc., ne sont-ils pas de nature politique ? » (VIII, VI, 13). De ce principe découle pour les responsables une règle de comportement : « Aucune guerre ne débute, ou du moins ne devrait débiter, si l'on agit sagement, sans que l'on ait trouvé une réponse à la question : que cherche-t-on à atteindre par et dans la guerre ? Le premier est l'objectif, l'autre le but intermédiaire » (VIII, II).

De sa formule, qui constitue la ligne directrice de sa pensée, Clausewitz distingue les guerres selon leur objectif : abattre l'adversaire totalement ou lui arracher un avantage limité. Ses commentateurs, dont Foch et Lénine, se sont attachés à cerner cette démarche et à en tirer des règles stratégiques. Il n'y a pas lieu d'y revenir ici. C'est un autre corollaire du principe proclamé, la primauté du pouvoir civil, qu'on retiendra.

Pour l'auteur, « Si la politique exige de la guerre ce qu'elle ne peut donner, elle agit à l'encontre de ses prémisses : elle doit connaître l'instrument dont elle va se servir, et par conséquent savoir ce qui est naturel et absolument indispensable. Mais si la politique juge correctement le cours de la guerre, il lui revient entièrement de déterminer quels sont les événements et la direction des événements qui correspondent aux fins de la guerre ». « D'après cette opinion, juger d'un grand événement militaire ou du plan de cet événement *d'un point de vue exclusivement militaire* est inadmissible, et même funeste ; en vérité, consulter des soldats professionnels au sujet du plan de guerre pour qu'ils donnent un avis purement militaire, comme le font souvent les cabinets, est un procédé absurde. Plus absurde encore, l'idée que les moyens de guerre disponibles devraient être confiés au chef de guerre, afin qu'en fonction de ces moyens il établisse un projet *purement militaire* de guerre ou de campagne ». Et « exiger avec les théoriciens qu'on livre au général les moyens de guerre possibles pour qu'il en tire un plan de guerre est encore plus absurde ». Au contraire, « les grandes lignes d'une guerre ont toujours été fixées par le cabinet, c'est-à-dire pour parler techniquement, par un organisme purement politique et non militaire » (VIII, VI, B).

Clausewitz n'est pas de ces soldats arrogants qui méprisent le pouvoir civil. De la politique, il se fait une haute idée. Entendons bien : non pas « dans son acception conventionnelle de ruse cauteleuse,

circonspecte, voire déloyale, opposée à la violence », mais, en compagnie de Montesquieu et de Hegel, comme « l'intelligence de l'État personnifiée » (I, I, 26). Il admet « que la politique unit et concilie tous les intérêts de l'administration intérieure, ainsi que ceux de l'humanité et de tout ce que l'esprit philosophique peut concevoir d'autre, car elle n'est en elle-même que le représentant de tous ces intérêts vis-à-vis de l'État. Que la politique puisse être mal orientée et se faire le meilleur serviteur des ambitions, des intérêts particuliers ou de la vanité des dirigeants, cela ne nous regarde pas pour le moment, car l'art de la guerre ne peut en aucun cas être considéré comme son mentor » (VIII, VI, B).

Ce général monarchiste a bien perçu les bouleversements introduits dans les institutions et dans la société par la Révolution française, ce « grand événement » (VIII, III, B), dont il a été le témoin. Sans être nullement démocrate, il réclame dans un texte de 1815 « que le gouvernement rassemble autour de lui les représentants du peuple, choisis parmi des hommes qui partagent les intérêts véritables du gouvernement sans être étrangers au peuple ». Il se place résolument au sein du courant patriotique qui entreprend de régénérer la Prusse après le désastre d'Iéna et d'Auerstaedt.

Pour lui, la conduite des opérations militaires est une technique complexe, avec ses lois, ses contraintes et ses responsabilités : ce qui justifie l'imposant traité qu'il a mûri. Mais le chef de guerre (*Feldherr*) ne doit pas intervenir au-delà de sa compétence de spécialiste. « La subordination du point de vue politique à celui de la guerre serait absurde, puisque c'est la politique qui a entraîné la guerre ; la politique est la faculté intellectuelle, la guerre n'est que l'instrument, et non l'inverse. Subordonner le point de vue militaire au point de vue politique est donc la seule chose que l'on puisse faire. » (VIII, VI, B.)

— Le parallèle du commandant de Gaulle

Un siècle plus tard, le thème qui nous occupe est repris par un autre soldat d'esprit indépendant, le commandant Charles de Gaulle. Quand paraît, en 1932, *Le Fil de l'épée*, le Français est moins gradé que le Prussien. Alors que Clausewitz se sait en fin de carrière, dans l'Europe de la Sainte Alliance apaisée après la tempête, de Gaulle entretient l'ambition de jouer un rôle et il pressent les menaces qui couvent dans l'Europe de Versailles. Il ne saurait toutefois pressentir le destin d'exception que l'avenir lui réserve. Comme l'auteur de *Vom Kriege*, il

est inspiré par l'amour de la patrie, le culte de l'armée, et la passion de servir. Comme lui, il sort de l'expérience bouleversante d'un conflit continental et il vit, dit-il, « la mélancolie du corps militaire, hors des grands efforts ». Comme lui, il développe sa réflexion sur l'action de guerre, sur les chefs qui la dirigent, sur les exigences qui assurent la victoire. Il veut écrire pour « l'élite militaire » : « pour rendre le fil à l'épée, il est temps qu'elle restaure la philosophie propre à son état ». Son argumentation se fonde sur une sûre connaissance de l'histoire, son style d'un classicisme étudié forge les antithèses, son ton souverain juge les hommes sans complaisance.

Aux conférences qu'il a prononcées à l'École de guerre, il joint un brillant parallèle, « Le politique et le soldat⁴ ». S'il ne cite pas explicitement Clausewitz, sa pensée converge avec celle de son prédécesseur. Il proclame : « il n'y a pas dans les armes de carrière illustre qui n'ait servi une vaste politique, ni de grande gloire d'homme d'État que n'ait dorée l'éclat de la défense nationale ». Sans faire référence à la formule, son discours admet comme une évidence la primauté du pouvoir civil ; en contrepartie, il s'attache à souligner la compétence propre du commandement militaire. Loin de lui imposer une subordination rigide, il balance les responsabilités qui concourent à faire triompher la cause suprême de la nation. Entre les fonctions qu'il distingue, il prône la coopération, plaçant en épigraphe une citation d'Alfred de Musset : « Ils vont deux par deux, tant que le monde vivra, pas à pas, côte à côte. »

Pour le commandant de Gaulle, « quelque différentes que soient en effet les tâches respectives du gouvernement et du commandement, leur interdépendance ne se discute pas. Quelle politique réussit quand les armes succombent ? Quelle stratégie est valable quand les moyens lui font défaut ? » « À la commune entreprise », le politique et le soldat contribuent avec des dons différents. « L'un, qui porte au loin une vue trouble, juge les réalités complexes et s'applique à les saisir par la ruse et le calcul ; l'autre qui voit clair mais de près, les trouve simples et croit qu'on les domine pour peu qu'on y soit résolu ». Bref, « l'action guerrière, dans sa simplicité terrible, contraste avec les détours propres à l'art de gouverner ». Or, relève l'auteur, aspirant à la synthèse :

4. Charles de Gaulle, *Le Fil de l'épée*, Paris, Plon, 1932, p. 161-202. Cf. Pierre Messmer et Alain Larcen, *Les Écrits militaires du général de Gaulle*, Paris, PUF, 1985, p. 439-449.

En vérité, si les deux domaines se distinguent, on ne saurait les séparer. Certes, la conduite de la guerre appartient à l'homme d'État, les opérations sont le domaine du militaire. Mais où chacun doit-il s'arrêter ? Dans quelle mesure la stratégie et la politique réagiront-elles l'une sur l'autre ? Laquelle devra s'étendre et laquelle se restreindre ?

L'observation du passé met en évidence l'influence de la conjoncture extérieure sur l'équilibre de la relation. « Sur la scène du temps de paix l'homme public tient le principal rôle ». « L'opinion répugne aux charges militaires » et « les problèmes d'ordre militaire indisposent l'homme au pouvoir ». Cependant, « au premier éclat des épées l'ordre des valeurs se trouve bouleversé. Sortant de la pénombre, le chef militaire est investi tout à coup d'une autorité effrayante ». Au début d'un conflit, « le gouvernant et le soldat s'accordent le plus souvent sans peine », l'un « oubliant l'aigreur et l'ironie », l'autre « rompant avec sa froideur ». Puis, « voici que la guerre déroule son cortège de deuils et de déceptions » : « le politique tourne un visage troublé vers le commandant en chef » qui, lui, « demeure morose et répond sans bonne grâce ». « Que le péril croisse, l'aigreur s'étend, s'exaspère, à mesure du trouble public ». Maintenant, « bouleversés par la crise, le politique et le soldat trouvent soudain insupportable cette dépendance réciproque, dans laquelle ils se trouvent enchaînés ».

Reprenant le parallèle, le philosophe Gaston Berger ajoutera ces notations psychologiques⁵ : « L'homme politique veut la puissance, le chef militaire accepte de servir. Lorsqu'une ambition l'anime, c'est celle de la gloire. À la *concurrence* se substitue l'*émulation*. » « Le chef politique prend le pouvoir ou du moins manœuvre pour l'obtenir. Le chef militaire le reçoit. Il est investi de son commandement. » « Le politique négocie. Le militaire donne des ordres. »

— L'enquête de l'historien Ritter

Après de Gaulle, le sujet est repris par le grand historien allemand Gerhard Ritter (1888-1967), contemporain et interlocuteur de Pierre

5. Gaston Berger, « Hommes politiques et chefs militaires. Étude psychosociologique », dans *Centre de sciences politiques de Nice, La Défense nationale*, op. cit., p. 15-29.

Renouvin. Combattant de la Première Guerre mondiale comme lui, cet universitaire patriote a commencé sa carrière « en un temps, note son élève Zmarzlik, où on pensait que l'idéalisme cosmopolite de la fin du XVIII^e siècle avait cédé la place à un réalisme d'empreinte bismarckienne et où on croyait offrir à l'État national allemand des voies traditionnelles mais pleines d'avenir et par là la validation spontanée la plus prometteuse ». Par la suite, son éthique luthérienne exigeante l'a opposé à l'hitlérisme et son appartenance au cercle du résistant Karl Goerdeler lui a valu d'être arrêté par les nazis. Sous le choc de la catastrophe allemande de 1945, il remet en question courageusement l'esprit de fierté nationaliste qui animait « l'Allemagne de ma propre jeunesse ». « Au long de ma vie, elle s'est située dans ma mémoire sous l'éclat brillant d'un soleil qui, depuis le déclenchement de la guerre en 1914, semblait seulement s'estomper. Et maintenant, au soir de mon existence, deviennent visibles à mon regard de chercheur des ombres bien plus épaisses que ne pouvait alors le percevoir ma génération – et absolument pas celle de mes maîtres académiques. »

Certes, note-t-il, la politique est toujours un combat pour le pouvoir. Et, dans les temps de désordre, telle l'Italie de Machiavel, « seul le succès de l'instant est recherché, admiré, gagné d'un poing qui arrache brutalement ». Toutefois, « quand le chaos qui fermente a fini par s'apaiser et qu'un nouvel ordre est né, [la politique] aspire à la durée de son règne et les facteurs pacifiants de la vie politique reparaissent en pleine lumière ». « La guerre cesse d'être l'état normal pour devenir l'exception, elle cesse d'être l'arène de l'héroïsme très admiré pour apparaître comme un sanglant carnage ». « Si elle est inévitable, on cherche autant qu'on le peut à domestiquer le déploiement de sa dynamique interne, à l'abréger, à limiter ses objectifs », « à ne pas laisser les instincts combattifs l'emporter sur la calme raison d'État ». L'homme d'État oscille entre Charybde et Scylla, entre « la nécessité de la lutte pour la puissance comme moyen » et « l'établissement et le maintien d'un ordre durable comme but ultime ». Le mot-clef de « sécurité » que le détenteur du pouvoir met souvent en avant, se révèle certes plein d'ambiguïté. Tantôt il s'agit de se défendre contre une agression, ou de se préparer contre une menace directe qui paraît imminente. Tantôt il s'agit d'étendre son domaine : jadis par intérêt dynastique, depuis le XIX^e siècle par passion nationaliste (le mobile se révélant plus ardent encore).

Cependant, entre ceux qui décident de recourir à la guerre et ceux qui la conduisent sur le terrain dans la guerre, il existe une tension

constante. Pour Ritter, « il est naturel que le soldat pense toujours d'abord (et souvent unilatéralement) aux résultats du combat, alors que sur le politique responsable pèse aussi le souci d'obtenir un régime de paix durable au-delà du combat ». Ainsi : « Il appartient à la nature du soldat de s'interroger moins sur le Possible que sur le Nécessaire. Et il appartient à la nature de la politique (sans que ceci suffise à la cerner !) d'être en définitive un art du Possible ». Or, Gerhard Ritter constate que « face à des soldats heureux, en temps de guerre il est toujours difficile aux politiques d'acquiescer et d'affirmer leur autorité ». Et pour son pays en priorité, il s'interroge sur la genèse du « militarisme », c'est-à-dire « de la surélévation et de la surestimation du *Soldatentum*, là où le côté belliqueux de la réalité politique est unilatéralement suraccentué et où les nécessités techniques (réelles ou prétendues) de la conduite de la guerre prennent la primauté sur les considérations d'une sage direction de l'État ». Ceci suppose « une nette représentation de ce qu'est à la vérité la relation normale de l'art politique et de la technique militaire ».

Le professeur de Fribourg en Brisgau justifie ainsi le titre de l'épais ouvrage, *Staatskunst und Kriegshandwerk*, dans lequel il a scruté le cheminement de ce thème outre-Rhin⁶.

Technique militaire (ou métier militaire) non pas art militaire, quoique naturellement conduire une guerre soit aussi précisément un art que gouverner un État, et assurément un art non inférieur (ce qui certes aussi est si fortement vivant dans la conscience de l'humanité que d'habitude on élève des monuments officiels bien plus aux soldats qu'aux politiques, pour célébrer leurs succès !). Cependant il importe vraiment à une organisation saine des affaires publiques que la fonction de l'élément guerrier reste une fonction subordonnée à la politique générale.

Ritter examine aussi dans une optique comparative les pratiques des autres pays européens. Et il cite bien sûr Clausewitz, en précisant :

Ce qu'il exprimait ainsi n'était rien de nouveau, mais une maxime des gouvernements monarchiques et de leurs politiciens

6. Gerhard Ritter, *Staatskunst und Kriegshandwerk*, Munich, Oldenbourg, 1959-1968, 4 tomes (citations, t. 1, p. 13-24, 42, 101 ; t. 2, p. 8). Œuvre annoncée par un article d'orientation, *Historische Zeitschrift*, 177, 1954, p. 21-48. Cf. H. G. Zmarzlik, « Lebendige Vergangenheit », *Historische Zeitschrift*, 207, 1968, p. 55-74.

de cabinet reconnue alors depuis longtemps, transmise par beau-
coup de générations ; exercer la conduite de la guerre comme un
simple outil, à employer de la façon la plus économe pour des
buts pleinement définis et exactement délimités.

Scharnhorst, le réformateur de l'armée prussienne, avait déjà écrit :

Là où le cabinet du souverain procède seulement selon un prin-
cipe purement militaire, l'entreprise échouera autant que là où
dans ses projets politiques, il ne sera pas conduit par une
connaissance approfondie des données militaires. Ici les deux
doivent toujours se réunir.

Ce fut, ajoute-t-il, « la force des Français » sous Lazare Carnot⁷.

Cet outil se trouve dans la main du pouvoir, mais pour être efficace,
il ne saurait être inerte. Ceux qui le mettent en œuvre font valoir les
exigences de leur technique et revendiquent une marge d'initiative. Le
maréchal Robertson donne cet avertissement : « Tandis que les soldats
ne doivent jamais oublier que le choix du théâtre décisif de la guerre est
influencé par des considérations politiques aussi bien que par des consi-
dérations militaires, les hommes politiques ne doivent pas oublier
qu'une fois choisi, ce théâtre décisif ne peut pas être changé sans causer
une telle dislocation⁸. » Robertson, Anglais discipliné, n'a jamais
contesté la priorité du facteur politique. Certains se sont rebiffés avec
plus d'éclat, d'autres sont allés jusqu'à la rébellion ouverte.

Recherche d'une typologie

En tout état de cause, conclut Raymond Aron, lecteur attentif de
Clausewitz comme de De Gaulle, « la coordination des opérations et des
projets politiques pose toujours dans l'histoire des problèmes difficiles,
résolus d'une manière ou d'une autre, en fonction de la force des
personnalités et de la nature des guerres⁹ ». Ajoutons un autre facteur
déterminant : et de l'équilibre interne des régimes constitutionnels
entre les détenteurs du pouvoir étatique. Car, si la règle de base est

7. *Gerhard Ritter*, op. cit., t. 1, p. 14 et 369.

8. *William Robertson*, *Conduite de la guerre. Chefs militaires et hommes politiques*, Paris, Payot, 1929, p. 82.

9. *Raymond Aron*, op. cit., t. 1, p. 433.

commune, elle est appliquée selon des modalités fort différentes. Il convient donc d'articuler l'analyse selon une grille de situations typiques, observées sur toute la palette des régimes historiques.

Le sceptre et l'épée peuvent être réunis dans la main de l'autorité suprême. Ce fut longtemps, par légitimité dynastique, le souverain lui-même, « roi connétable » a-t-on dit de Frédéric II. Mais le prince délègue souvent le commandement à des chefs de confiance (chap. 1). Le dictateur porté au pavois par la révolution est aussi souvent conduit à agir en chef de guerre, en attaque comme en défense (chap. 2).

Dans un État de droit aux principes démocratiques, le pouvoir civil tire sa légitimité du choix des citoyens et il exige la primauté. Après la Grande-Bretagne, les États-Unis, la République allemande (chap. 3), la République française mérite un examen particulier (chap. 4). Pour tous ces cas, l'obéissance des militaires, indiscutée en théorie, pose parfois problème dans la réalité.

Quand le commandement se rebelle et usurpe le pouvoir de l'État (chap. 5), il retrouve bientôt des difficultés pour harmoniser les rapports entre la fonction de gouvernement et la fonction de défense.

Dans la seconde moitié du xx^e siècle, les données nouvelles de l'ère nucléaire remodelent les deux rôles essentiels qui s'affrontent : celui du *leader* occidental, disposant de moyens techniques amplifiés (chap. 6) et celui de la direction du Parti, à tendance plus collégiale désormais, dans les États communistes (chap. 7).

Pour chacune de ces situations, notre première tâche consistera à cerner le programme que poursuivent les *leaders* politiques. Ensuite, on mesurera comment l'instrument militaire remplit les objectifs qui lui sont fixés par le détenteur du pouvoir.

Chapitre 1

LE ROI CONNÉTABLE

Pendant des siècles, le souverain, en armure et à cheval, a conduit ses soldats au combat. Et il a dû s'engager dans la mêlée, y frapper d'estoc et de taille, exposer son pouvoir au sort des armes. Pour nous limiter à des exemples français, Jean le Bon, avec son fils à ses côtés, et François I^{er} ont subi la défaite, Philippe Auguste, Saint Louis, Henri IV ont gagné sur le terrain des victoires qui ont accru leur autorité. La tradition a glorifié leur vaillance dans l'action.

Aux temps classiques, cette image ancestrale du « roi de guerre » gardait toute sa force, comme l'a montré l'analyse pénétrante de Joël Cornette¹. Gustave-Adolphe de Suède, héros tombé vainqueur, en avait donné une illustration éclatante. Louis XIII tenait à affronter lui-même le danger : « son voyage, répondait-il à Richelieu inquiet, donnerait cœur à la noblesse, qui demeurerait bien plus volontiers dans ses armées, si elle savait le roi non éloigné d'elle ; son ombre donnerait de la terreur aux ennemis ». Louis XIV jeune aimait accompagner ses troupes en grand arroi et, sur une hauteur, présider à l'ouverture de la tranchée d'investissement qu'ordonnait Vauban sous ses yeux. Dans l'oraison funèbre de la reine, Bossuet proclamait : « Louis foudroie les villes plutôt qu'il ne les assiège et tout est ouvert à sa puissance. » À ces hauts faits, les historiographes de l'époque donnaient la priorité dans leurs récits du règne, et le peintre Charles Le Brun les célébrait sur les plafonds de la galerie des Glaces.

En 1693, une évolution s'est dessinée. Le roi a quitté tout à coup le camp de la Belgique pour rentrer à Versailles, laissant le commandement

1. Joël Cornette, *Le Roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 1993.